

Modernisation de l'Etat : le Meeddat achève sa mue

Exit la DGUHC, c'est désormais la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) qui prend le relais, dans le cadre de la réorganisation du Meeddat. Premier des ministères à présenter sa restructuration, celle-ci s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'Etat.

Le Meeddat fait peau neuve. Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le ministère de Jean-Louis Borloo s'est réorganisé, passant de 32 à seize directions, dont cinq directions générales [décret et arrêté du 9 juillet portant organisation de l'administration centrale du Meeddat, parus au JO du lendemain]. Conduite sous la houlette de Didier Lallement, nommé dans la foulée secrétaire général du ministère nouvelle formule, ce grand chambardement visait un "objectif simple : réunir trois ministères - équipement, environnement et énergie - en un ministère fort", expliquait-il le 9 juillet, lors des Rencontres de la modernisation de l'Etat (9 et 10 juillet au Palais des congrès de Paris). Tout en créant "une cohérence et une homogénéité de travail, en évitant de reconstruire les forteresses". Moins simple "On a fait 50-50.", souligne-t-il, ce qui se traduit, par exemple, par la nomination d'un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, Jean-Marc Michel, à la tête de la nouvelle Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), et non d'un ingénieur des Ponts et chaussées.

Toutefois, Corinne Lepage estime que "dans la bataille entre l'équipement et l'environnement, c'est l'équipement qui a gagné". Et même, "cette réorganisation me fait très peur sur un plan environnemental". Pour l'ancienne ministre de l'Environnement, "la dimension environnementale est réduite à peu de chagrin". Elle ne croit pas qu'en interne puissent être défendues les dimensions "environnement pur", puisque, au sein de la DGALN, et plus précisément de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, "les directions qui disparaissent sont celles de l'environnement", relève-t-elle.

Forte dimension logement

Cette direction comprend plusieurs sous-directions : financement du logement, politiques de l'habitat, législation de l'habitat et des organismes constructeurs, qualité et développement durable dans la construction, qualité du cadre de vie, et aménagement durable. Elle assure la tutelle des Etablissements publics fonciers et Etablissements publics d'aménagement, de l'AFTRP, de l'Epareca et du Certu, mais aussi, pour le compte du ministère chargé du Logement, de l'Anah, de la CGLLS et de l'Anpeec (une manière de garder un œil sur la réforme annoncée du 1 % Logement ?).

La DGALN "élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des matières pre-

mières non énergétiques". Elle veille à leur condition de mise en œuvre sur le terrain, "dans un souci de cohérence à l'échelle du territoire" et "dans un objectif de gestion rationnelle et équilibrée des ressources", notamment foncières. La délégation à l'action foncière et immobilière est rattachée au secrétariat général du Meeddat, qui, de fait, "établit et propose la politique immobilière, foncière et patrimoniale du ministère et coordonne sa mise en œuvre".

Par ailleurs, au sein de la direction des affaires européennes et internationales, rattachée au secrétariat général, est créée une mission internationale de l'urbanisme et du logement. Elle est chargée de l'animation, de la coordination et de l'évaluation des actions internationales dans ces deux domaines, et est mise à disposition de la DGALN "en tant que de besoin". Une forte dimension logement, donc, au nouveau Meeddat.

Incompréhensions et carambolages

Pour l'heure, la réorganisation du ministère du Logement et de la ville n'est pas encore connue. Côté politique de la ville, François Loncle, député (PS) de l'Eure, remettait le doigt sur un point sensible, aux Rencontres de la modernisation de l'Etat. "La cohabitation entre un ministère et une administration - en l'occurrence la Div - constitue l'un des défauts de la politique de la ville. Il y a souvent eu des conflits, des incompréhensions, des carambolages entre les instructions du ministère et la conception de l'administration", juge-t-il. Yves-Laurent Sapoval, délégué interministériel à la ville, est, lui, resté plus que vague sur le rôle de sa structure. "La RGPP, c'est le recentrage de l'action de la Div sur l'animation interministérielle". C'est aussi une "meilleure synergie entre l'Epareca et l'Anru", comme cela avait déjà été évoqué [cf. UI du 9 4 08]. On pourra relever au passage que la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages "conçoit à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville dans les domaines relevant de l'aménagement urbain et de l'habitat".

A noter enfin, un Conseil général de l'environnement et du développement est créé au sein du Meeddat, qui regroupe le Conseil général des Ponts et chaussées et l'Inspection générale de l'environnement. Il constitue une "autorité environnementale" autant qu'un instrument de conseil, d'expertise, d'inspection ou d'évaluation pour le Meeddat et les autres ministères ou autorités publiques. De quoi rassurer Corinne Lepage ?

Magali Tran